



RALLYE SPRINT DU TREFLE

Rallye Sprint Du TRÉFLE

Froidchapelle - 23 & 24 Septembre 2023



SPAR  *express*

DEMAT - Peintre en bâtiment - Froidchapelle


JULIUS
PIZZERIA

 **Menuiserie
Damman**
Froidchapelle 0496/60.76.54

GARAGE DELFOSSE
 **SUZUKI**
ISUZU
PHILIPPEVILLE

JF Toiture
PIRARD Jean-François
0494/88.70.08 

Bières
JULLIEN
FROIDCHAPELLE

Le Grill de Pouss'
Grillades - Restaurant
Froidchapelle

LC AUTOPARTS
Magasin de pièces automobile
Cyril Lahaye 060/51.43.08
Gérant Rue des trappistes, 55
lahaye.cyril@outlook.com 6464 Bourlers

*Carrosserie
Benoit
Coulon*
0498/25.20.25
26 rue du champ colin - 6440 Froidchapelle



EPREUVE : Rallye Sprint du Trèfle

VISA ASAF N° : 09

DATE : 23 et 24 septembre

ORGANISATEUR : Responsible Auto Club (RAC)

N° D'ENTREPRISE : 839.297.844

ADRESSE SECRETARIAT – DIRECTION DE COURSE:

Hall omnisport de Froidchapelle
Rue des Arzières
6440 Froidchapelle
50°09'08.91 N 4°19'40.76'' E

REMARQUE :

R.T.G. = Règlement Technique Général

R.S.G. = Règlement Sportif Général.

R.P.R. = Règlement Particulier Rallyes

REGLEMENT PARTICULIER

I TIMING GENERAL

03/08/2023	20h00	Parution du Règlement Particulier
09/08/2023	00h00	Date de début des engagements
15/09/2023	12h00 20h00 22h00	Clôture définitive des inscriptions Attribution des numéros. Parution de la liste des engagés à l'épreuve via les réseaux sociaux (Facebook, Site internet, etc.)
23/09/2023	10h00	Ouverture du secrétariat et des Vérifications Administratives Les instructions pour le retrait des documents (road-book concurrents et assistance, numéros, etc.) ainsi que celui du numéro qui a été attribué, feront l'objet d'une parution sur le site ou le FB de l'organisateur ou seront envoyées par mail à chaque équipage.
	10h30	Distribution du road-book et début des reconnaissances Ouverture des VT. Ordre de passage : L'heure sera précisée par mail après l'attribution des numéros. Les heures de présentation seront également transmises via les réseaux sociaux
	15H00	Clôture de la distribution du Roadbook
	15h15	Fermeture du secrétariat
	15h30	Clôture des VT
	20h00	Fin absolue des reconnaissances
24/09/2023	06h45	Réouverture du secrétariat et VT complémentaires
	06h30	Début des reconnaissances
	07h15	Fermeture des VT complémentaires
	07h00	Fin des reconnaissances

	07h30	Affichage de la liste des voitures et équipages qualifiés et parution sur le site internet
	08h15	Ouverture du parc fermé de départ
	08h30	Départ de la première voiture du PF pour la 1 ^{ière} boucle
	10h28	Départ de la première voiture du PF pour la 2 ^{ème} boucle
	13h01	Départ de la première voiture du PF pour la 3 ^{ème} boucle
	15h34	Départ de la première voiture du PF pour la 4 ^{ème} boucle
	17h17	Arrivée de la première voiture au PF
		<p>60' maximum après l'arrivée du dernier concurrent dans les divisions 4,3,2,1, <u>affichage des résultats officieux</u></p> <p>60' maximum après l'arrivée du dernier concurrent dans les divisions PH's <u>affichage des résultats officieux</u></p> <p>30' après l'affichage des résultats officieux : <u>affichage des résultats OFFICIALISES</u></p> <p>30' après l'heure de l'officialisation du classement final : <u>Publication des résultats 4,3,2,1et PH's, par affichage et édition via les réseaux sociaux.</u></p>

TIMING DETAILLE

BOUCLE 1			BOUCLE 2		
Lieux	Heure	M	Lieux	Heure	M
CH OUT PF	08:30		CH OUT PF	10:28	
	00:20	12000		00:20	12000
CH IN ASS	08:50		CH IN ASS	10:48	
	00:15	3150		00:50	3150
CH OUT ASS	09:05		CH OUT ASS	11:38	
	00:05	2600		00:05	2600
CH ES	09:10		CH ES	11:43	
	00:03			00:03	
START	09:13		START	11:46	
	00:25	15500		00:25	15500
CH IN PF	09:38		CH IN PF	12:11	
REGROUP	00:50		REGROUP	00:50	
BOUCLE 3			BOUCLE 4		
Lieux	Heure	M	Lieux	Heure	M
CH OUT PF	13:01		CH OUT PF	15:34	
	00:20	12000		00:20	12000
CH IN ASS	13:21		CH IN ASS	15:54	
	00:50	3150		00:50	3150
CH OUT ASS	14:11		CH OUT ASS	16:44	
	00:05	2600		00:05	2600
CH ES	14:16		CH ES	16:49	
	00:03			00:03	
START	14:19		START	16:52	
	00:25	15500		00:25	15500
CH IN PF	14:44		CH IN PF	17:17	
REGROUP	00:50		REGROUP		

II ORGANISATION

Art. 1. Organisation

L'ASBL Responsable Auto club organise, les 23 et 24 septembre 2023, le rallye sprint du trèfle. Cette épreuve sera disputée conformément aux dernières Prescriptions de l'ASAF et au présent règlement particulier, auxquels les concurrents s'engagent à se soumettre par le seul fait de leur engagement.

DIRECTION DE COURSE

Directeur de Course : Florian Jauquet
Directeur de Course adjoint : Didier Verbruggen
Directeur de Sécurité : Nicolas Jauquet
Directeur de Sécurité adjoint : Coralie Michaux
Directeur de Sécurité adjoint : Lenny Levecq
Secrétaire du meeting : Alain Jauquet
Relations avec les concurrents : Vanesse Didier
Service médical : CRS
Ambulances : Ambuce Rescue Team

Lic. ASAF : 296
Lic. ASAF : 303
Lic. ASAF : 302
Lic. ASAF : 304
Lic. ASAF : 306
Lic. ASAF : 300
Lic. ASAF : 356

Nombre : 2

OFFICIELS DESIGNES A L'EPREUVE

Commissaires Sportifs, Président de Collège : Laurent Walbreck Membres : Robert Maton			Lic. ASAF : 022 Lic. ASAF : 291
Commissaires Techniques, Président de Collège : Georges Gilbert			Lic. ASAF : 973
CT: Didier Derenne	Lic. ASAF: 881	CT: Guy Lejeune	Lic. ASAF : 728
CT: Alain Bernard	Lic. ASAF: 965	CT: Falone Bernard	Lic. ASAF : 862
Stagiaire : Aurélien Ginter	Lic. ASAF 90051		
Secrétaire : Marie-Luce Catoul			Lic. ASAF :964
Secrétaire : Katia Liemans			Lic ASAF : 902
Inspecteur Sécurité : Jean-Claude Puissant			Lic. ASAF : 957

PERMANENCE

Avant et après le meeting (entre 19h00 et 20h00)

Nom : Florian Jauquet Adresse : Rue de la station 36 6440 Froidchapelle - Tél : 0496 305 939
responsibleautoclub@gmail.com

Pendant le meeting

Nom : Florian Jauquet Adresse : Rue des Arziers 6440 Froidchapelle Tél : 0496 305 939

TABLEAU D'AFFICHAGE

Situation exacte : Hall omnispport, rue des arziers 6440 Froidchapelle

III MODALITES GENERALES

Art. 2. Eligibilité

Le rallye sprint du trèfle *entre en ligne de compte* pour les Championnats suivants :

FWB

Le Challenge des Bourlingueurs de l'ASAF

Challenge de la CSAPH

CSAPH , CSAPN , CSAPBT

- L'épreuve est **OPEN (ENPEA)**

Art. 3. Admission des véhicules

- L'épreuve accueillera les concurrents des Divisions **1, 2, 3 et 4** ainsi que ceux des Divisions **PH Classic** et **PH S/R** (Voir Art. 26.11.1 à 26.11.5 du RPR).

Les **Divisions PH** prendront le départ avant les concurrents des autres Divisions.

Elle accueillera également ceux de la Division **Histo-Démo*** (Voir Art. 26.11.6, du RPR)

La Division **Histo-Démo** prendra le départ après les divisions 1/2/3/4

Les concurrents des Divisions Prov'Historic's, et des éventuelles Divisions Histo-Démo parcourront la totalité des "Étapes", boucles et ES de l'épreuve.

IMPORTANT : Des vêtements recouvrant totalement les bras et les jambes seront obligatoires en Division Histo-Démo, pour les occupants du véhicule.

Ces vêtements seront aussi ininflammables que possible (tissus ou matières synthétiques prohibés).

Art. 4. Description du parcours

Le Rallye-Sprint se disputera sur une étape spéciale en "show" d'une longueur de 12,250 km (2 % terre très propre), et sur 21 km de liaison, à parcourir 4 fois, soit au total 133 km, dont 49 km d'ES.

4.1. " Super Rallye Intégral " (Voir Art. 13.15.1. du RPR)

Si l'organisateur en a décidé ainsi, les concurrents ayant abandonné en cours d'épreuve pourront, si cela leur est possible, réintégrer la course **au départ de l'une des boucles** suivantes, après avoir obtenu l'aval conjoint de la Direction de Course, de la Commission Technique et de la Commission sportive de l'épreuve.

Les concurrents qui, ayant abandonné et qui, pour poursuivre l'épreuve en super rallye, doivent être « dépannés » sur le routier pour rallier le départ de la boucle suivante, devront en aviser la direction de course immédiatement par téléphone, afin d'éviter tout problème de réclamation pour une assistance illicite.

Ils pourront, ainsi, poursuivre la course et être repris à son classement final, pour autant qu'ils terminent l'épreuve et rentrent au parc fermé final.

Ceci signifie que la dernière boucle devra se dérouler sans encombre, plus aucun redépart ne pouvant avoir lieu après le départ de la dernière boucle.

Pour chacune des EC non parcourues ou non terminées par eux, le **meilleur temps réalisé dans le classement général où ils sont repris, leur sera appliqué, majoré de 10 minutes**

L'ordre des départs après réinsertion des concurrents « repêchés » (après accord de la CT et des CS) est laissé à l'appréciation de la DC.

Ces pénalités ne rentrent pas en compte pour le calcul du délai de mise hors course.

N. B. : Quel que soit le cas de figure, aucun concurrent ne peut tirer avantage de cette situation de « **Super Rallye Intégral** ». En cas de manœuvre frauduleuse imaginée à cette fin, la mise hors course sera immédiatement prononcée et un rapport sera transmis par les Commissaires Sportifs, au CA de l'ASAF qui prendra les sanctions adéquates.

Art. 5. Engagement

5.1. Procédure

Le **bulletin d'engagement** lisiblement complété, accompagné de la **fiche des "Vérifications" adéquate**, du document « **Copies des licences** » de l'équipage, ainsi que le paiement du montant de l'engagement DEVRA parvenir, par engagement en ligne à <https://forms.gle/hniFq8bWXE5sDG6m9>

Uniquement entre le 9 aout et le 15 septembre avant 12H00*
à <https://forms.gle/hniFq8bWXE5sDG6m9>

***Passé ce délai, il ne sera PLUS possible de s'inscrire ou de payer le montant des frais d'inscription**

N.B. : Aucun envoi recommandé ne sera, ni accepté, ni retiré.

Le montant du **droit d'engagement** devra **OBLIGATOIREMENT** être viré au crédit du seul compte bancaire suivant et s'y trouver en dépôt **avant cette date*et moment.**

N° : Intitulé : **Responsable Auto Club BE37 7320 2660 4828 BIC : CREGBEBB**

Attention aux délais bancaires.

Rappel : Le double d'un formulaire de virement n'est pas une preuve de paiement.

5.2. Copies des licences

En vue d'une gestion plus rapide du secrétariat de l'épreuve, les équipages (pilotes et co-pilotes) sont **impérativement tenus** de joindre à leur demande d'engagement, le document dénommé « Copie des licences », reprenant les photocopies de leurs licences (ASAF/VAS/Nat.-Int. étrangère), en cours de validité (càd année 2023). **Tout engagement reçu sans cette annexe sera considéré comme NUL et ne sera pas traité !**

5.3. Licences

La licence nécessaire pour participer à l'épreuve, doit être de type « annuel », du niveau requis, en cours de validité et avoir été émise par l'ASAF ou par la VAS.

L'épreuve étant inscrite au **calendrier OPEN (ENPEA)**, elle est ouverte aux **licenciés étrangers** porteurs d'une licence "Nationale" ou "Internationale", **à la condition** qu'une attestation délivrée par leur ASN de tutelle, de participer à l'épreuve concernée, soit jointe à leur engagement (Voir Art. 2.1.2, du RSG).

N.B. : Une **autorisation permanente** de l'ASN, figurant sur la licence est acceptable également.

Ces participants étrangers seront, alors admis au départ sous le couvert de leur seule licence **étrangère.**

Ni l'organisateur, ni la Fédération ASAF ne pourront être rendus (même moralement) responsables du refus d'un candidat-participant qui n'entrerait pas dans les conditions d'admission pour obtenir une licence ou parce qu'il n'aurait pas reçu de son ASN, l'autorisation de participer à cette épreuve, pourtant reprise au calendrier ENPEA belge.

Attention aux délais nécessaires afin de réaliser vos démarches administratives.

5.4. Nombres maximaux d'engagés

A) Divisions obligatoires

Le nombre de participants est limité à 120 en ce qui concerne le cumul des Divisions 1, 2, 3, 4, PH Classic et PH S/R

ATTENTION : Si le nombre de demandes d'engagements régularisés dépasse ce chiffre, la procédure décrite à l'Art. 9 du RSG sera intégralement et strictement appliquée.

C'est ainsi que l'organisateur acceptera comme réservistes **24** concurrents qui seront éventuellement appelés à prendre le départ si des défections interviennent parmi les **120** équipages initialement retenus, comme indiqué ci-dessus (voir Art. 9.2 du RSG).

B) Divisions facultatives

Le nombre de participants est limité à 20, en ce qui concerne la Division "Histo-Démo"

ATTENTION : Si le nombre de demandes d'engagements régularisées dépasse ce chiffre, la procédure décrite à l'Art. 9 du RSG sera également intégralement et strictement appliquée ici.

C'est ainsi que l'organisateur acceptera comme réservistes, **4** concurrents qui seront éventuellement appelés à prendre le départ si des défections interviennent parmi les **20** équipages initialement retenus, comme indiqué ci-dessus (IMPORTANT : Voir Art. 5.1 et 5.2 du RPR).

Le nombre cumulé des participants admis au départ s'élève donc à 140

Remarque importante

Si le nombre de concurrents maximal accepté dans l'une ou dans l'autre catégorie n'est pas atteint, le **nombre des participants acceptés dans l'autre pourra être dépassé, jusqu'à concurrence du nombre cumulé, repris ci-dessus.**

5.5. Frais d'inscription. (Voir Art. 3.11, du RSG des Prescriptions ASAF*)

- Le paiement du droit d'engagement se fera **UNIQUEMENT** par virement bancaire **et ce, pour un seul équipage.**
- **Le paiement, en espèces, au secrétariat, la veille de l'épreuve, est dorénavant interdit. Il ne sera donc plus autorisé de s'inscrire sur place.**
- Le virement précisera clairement les noms de l'équipage. Pour rappel : le **premier pilote** est considéré comme étant le concurrent, donc le seul ayant droit sur l'engagement quel que soit l'origine du virement des droits de participation.
- En cas de non-respect de cette procédure l'équipage concerné perdra le bénéfice de son engagement. Il sera remboursé et devra repayer dans les formes pour être enregistré, s'il reste des places disponibles !
- Ces dispositions sont d'application dès l'ouverture de la période d'engagement. Le constat de la régularité de la procédure est de la compétence du Collège des Commissaires Sportifs de l'épreuve.

- Le droit d'engagement pour les **Div. 1, 2 et 3** s'élève à **195 €**
- Le droit d'engagement pour la **Div. 4** s'élève à **240 €**
- Le droit d'engagement pour les **Div. Prov'Historic's** (PH Classic et S/R) s'élève à **195 €**
- Le droit d'engagement pour la **Div. Histo-Démo** s'élève à **135€**

Si le concurrent **refuse la publicité** de l'organisateur, ces droits pourront être majorés de **25%**, (y compris pour les divisions "Prov'historic's" et "Histo-Démo") - Voir art. 5 du RTG).

La mention de ce refus devra figurer sur le bulletin d'engagement et le complément de droit de participation devra être ajouté au virement reprenant ledit droit.

5.6. Remboursements

1. Remboursement lorsque le nombre limité d'engagés est atteint

Un concurrent inscrit régulièrement et qui :

0. a) ne serait repris ni sur la liste des concurrents acceptés, ni sur celle des réservistes (**soit, qu'il ne l'aurait pas souhaité, soit que le chiffre maximum serait déjà atteint**), se verrait remboursé de la totalité de ses droits d'engagement et ce, dans les 10 jours qui suivent l'attribution des numéros.
1. b) ayant accepté d'être réserviste, ne serait pas autorisé à prendre le départ, se verrait **automatiquement** remboursé de **80%** des droits d'engagement et ce, dans les 10 jours qui suivent l'épreuve.

2. Remboursement en cas d'annulation

- En cas d'annulation de l'épreuve, les concurrents se verront remboursés de la totalité de leurs droits d'engagement dans les 10 jours qui suivent l'attribution des numéros.
- Si l'annulation de l'épreuve est consécutive à un cas de force majeure imprévisible ou inattendu (catastrophe naturelle, événements extérieurs fortuits, etc.) jugé comme tel par le Collège des Commissaires Sportifs, l'organisateur pourra conserver un montant égal à 20 % du droit d'engagement, si l'épreuve n'a pas débuté.
- Si elle a débuté, il pourra conserver la totalité des droits.
- Toutefois, le cas échéant, la partie de l'engagement qui aurait dû être affectée au paiement des primes d'assurances (et qui ne seront pas dues à l'assureur), devra être restituée aux concurrents.

3. Remboursement dans les autres cas (Voir Art. 9.5 du RSG – IMPORTANT)

Tout concurrent engagé (ayant donc payé la totalité des droits d'engagement) et qui ne pourrait prendre part à l'épreuve **pour un cas de force majeure (à justifier**)** **DOIT** signifier son désistement par écrit à l'organisateur (Fax, SMS ou mail, autorisés) et ce, avant la fin de la période d'inscription à droits simples, reprise ci-dessus.

A cette seule condition, il se verrait :

- a) remboursé de l'intégralité des montants versés (et ce, dans les 30 jours suivant la fin de l'épreuve), pour autant que la signification de ce forfait parvienne à l'organisateur avant la fin de la période d'engagement à droits simples ;
- b) remboursé de la moitié des montants versés (dans le même délai que ci-dessus) si la signification du forfait parvient à l'organisateur après la clôture des engagements à droits simples mais avant le moment de l'ouverture des Vérifications Administrative de l'épreuve.

Si ce désistement intervient après l'ouverture des Vérifications Administratives de l'épreuve, les droits d'engagement payés resteront la propriété de l'organisateur.

** En cas de litige concernant la réalité du cas de force majeure, c'est le C.A. de l'ASAF qui tranchera sans appel.

5.7. Attribution des numéros (voir Art. 7, du RPR)

L'attribution des numéros de départ aura lieu le 15 septembre à 12h00. L'affichage de la liste se fera le 15/09/23 à 14h00.

- Site Internet du club : www.r-ac.be

- Page Facebook : rallye sprint du trèfle

Les numéros, en Divisions 1, 2, 3 et 4, seront attribués de **1 à 200** ; en Division PH – S/R, de **201 à 250** ; en Division PH - Classic, de **251 à 299** ; *en Division Histo-Démo, à partir de **300**, *

Il est à noter que les concurrents des Divisions **PH Classic** et **PH S/R** peuvent être **mélangés**, dans l'**ordre des départs**, selon leur niveau de performances présumé mais qu'ils doivent conserver le numéro qui leur a été attribué, spécifique à leur Division.

Art. 6. ASSISTANCES - RAVITAILLEMENTS

Situation du parc d'assistance : route N° 589A à Cerfontaine

Situation de la zone d'assistance, celle-ci se trouve avant la ES : route N° 589A à Cerfontaine

L'usage d'une bâche imperméable, d'une dimension minimale de 3 mètres sur 4, déployée sous la voiture est obligatoire, sous peine d'une amende automatique de **25 €**.

Station d'essence accessible durant l'épreuve : OUI

Si oui, situation exacte de la station d'essence : Rue de la gare 24 5630 Cerfontaine

Entre le PF et Assistance

Art. 7. RECONNAISSANCES

L'épreuve ne pourra être reconnue « librement » que le 23 septembre entre 10h00 et 20h00 et le 24 septembre entre 06h30 et 7h00

Les participants de la Division « Histo-Démo » prendra également part aux reconnaissances

Lors des reconnaissances, le PORT DU CASQUE EST INTERDIT

Art. 8. PARC FERME

8.1. Parc Fermé de Départ (Voir Art. 15.1 du RPR)

Le parc fermé sera situé rue des arzieres à 6440 Froidchapelle

Il sera accessible le 24 septembre à partir de 08h15

8.2. Parc Fermé d'Arrivée (Voir Art. 15.2. du RPR)

Dès leur arrivée, en fin d'épreuve, les voitures seront stationnées dans un parc fermé. Les équipages seront tenus de l'évacuer immédiatement. Les voitures y seront tenues, à la disposition des organisateurs et officiels en vue de subir un éventuel contrôle de conformité ou y être " plombées ". Elles y resteront maintenues jusqu'au moment se situant 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent*. L'heure précise de ce moment, qui est celui où les voitures pourront être extraites du PF, sera affichée par l'organisateur au tableau officiel. **Le retrait prématuré de la voiture du PF aura pour conséquence, l'exclusion.**

*(catégorie PH Classic et PH S/R, d'une part - Catégorie Divisions 1, 2, 3 et 4, d'autre part)

Art. 9 VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES

Il est impératif que les engagements rentrés soient complets, en ce compris la copie des licences pilote et co-pilote. Tout engagement incomplet sera considéré comme nul.

RAPPEL :

Le co-équipier (obligatoirement le même durant tout le meeting) d'une voiture inscrite en Division "HISTO – DEMO" ou en « REGULARITY VHRS » doit avoir atteint l'âge de **18 ans**.

Aucune dérogation ne sera accordée, même en cas de filiation entre le conducteur et son co-équipier.

D'autre part, aucun passager, autre que le co-équipier repris sur la liste des équipages qualifiés ne pourra intégrer la voiture, à aucun moment de la manifestation.

Toute modification de l'engagement devra impérativement être communiquée par intervention sur la plate-forme d'engagement à <https://forms.gle/hniFq8bWxE5sDG6m9> ou par E-Mail : responsableautoclub@gmail.com, **AVANT le vendredi précédant immédiatement l'épreuve (avant-veille), soit le 22/09/23 à 12h00**. En cas de modification relative à l'identité de l'un des concurrents, un engagement complet dûment signé par les 2 participants sera impérativement renvoyé endéans ce délai ou modifié sur la plate-forme d'engagement en ligne de l'ASAF.

Passé ce délai, tout équipage qui ne sera pas en ordre se verra refuser le départ de l'épreuve.

L'organisation des Vérifications Administratives et celle de la distribution des Road-books sont laissées à l'appréciation des organisateurs.

Les Commissaires Sportif procéderont au contrôle des documents ((Licences + permis de conduire + cartes identité, certificats divers). Un contrôle systématique n'est pas indispensable. Il pourra être remplacé par des contrôles aléatoires qui pourront se faire lors des Vérifications Techniques ou pendant la durée de l'épreuve (reconnaisances comprises).

L'équipage tiendra donc, en permanence, ses documents à disposition des officiels (Licences + permis de conduire + cartes identité, certificats divers).

Art. 10. VERIFICATIONS TECHNIQUES (Durée des VT – Voir art. 12 du CCCT)

N.B. : Une copie de tous les documents de bord de la voiture devra être déposée par les concurrents, lors de leur passage aux Vérifications Techniques de l'épreuve.

Les VT **préliminaires générales**, auxquelles seront soumises **TOUTES les voitures de TOUTES les Divisions**, auront lieu le 23 septembre à partir de 10 heures 30, suivant l'heure indiquée sur le document qui sera préalablement transmis aux concurrents, par mail et qui sera également édité sur le site internet ou le FB de l'organisateur.

Emplacement : rue arzieres à Froidchappelle (devant la buvette du foot)

Les participants de la Division **Histo Démo** prendront part aux VT **après** ceux des autres Divisions.

Les vérifications techniques **complémentaires** auront lieu le 24 septembre entre 06h45 et 07h15

Emplacement : Chapiteau devant la buvette du foot , Rue des arzieres à Froidchappelle

Seuls les équipages qui en auront obtenu l'autorisation expresse de la part de l'organisateur, pourront s'y présenter pour une première vérification.

Passé ce délai, tout équipage qui ne sera pas en ordre se verra refuser le départ de l'épreuve.

N.B. : Le paiement de toutes les opérations pourra se faire via l'appareil SUM UP de l'ASAF en fonction sur place ou en espèces.

Rappel : Si un véhicule a été refusé lors des "VT" préliminaires générales préalables à l'épreuve il est interdit d'en présenter un autre en remplacement aux vérifications complémentaires éventuelles, précédant immédiatement le début de la course (voir Art. 3.8, du RPR).

Les éventuelles **VT finales** (ou approfondies, en cours d'épreuve) se dérouleront à l'emplacement ci-après désigné : chapiteau devant la buvette du foot, rue des arzieres , 6440 Froidchappelle

Les VT obligatoires en cas d'accident ou d'abandon

Si, lors d'une compétition, un véhicule abandonne ou subit une sortie de route avec impact de quelque nature ou importance que ce soit (même sans dégâts causés apparents), il **devra** être présenté aux Commissaires Techniques de cette compétition dès la fin de la boucle en cours.

Emplacement des VT après abandon ou sortie de route : Parking devant la buvette du foot

Art. 11. DEVOIRS DES CONCURRENTS EN CAS D'ACCIDENT

Si, lors d'une compétition, des concurrents occasionnent des dégâts, ceux-ci, quels qu'ils soient, devront être déclarés dans la demi-heure après l'arrivée du véhicule en fin de section (en fin de boucle).

Art. 12. OBLIGATOIRE, EN CAS D'ACCIDENT

Si, lors compétition, un véhicule subit une sortie de route avec impact de quelque nature ou importance que ce soit, il **devra** être présenté aux Commissaires Techniques de cette compétition dès la fin de la boucle en cours.

Emplacement des VT après abandon ou sortie de route : Parking devant la buvette du foot

Art. 13. PROCLAMATION DES RESULTATS – REMISE DES TROPHEES

- Le classement final sera affiché sur le tableau d'affichage (Voir art. 12 ci-après) de la Direction de Course et officialisé, endéans les délais réglementaires, par les Commissaires sportifs. Il sera, en outre, publié sur le site internet de l'organisateur et/ou sur sa page Facebook.

- Les résultats OFFICIELS se trouveront sur le site de l'ASAF le lendemain la manifestation, au plus tard à 17h00

- La proclamation des résultats et la remise des trophées se dérouleront le 24 septembre maximum 30' après l'heure de l'officialisation du classement final. Publication des résultats 4,3,2,1 et PH's, par affichage et édition via les réseaux sociaux.

- Des prix et trophées seront distribués **successivement**, comme suit :

- Première dame au classement général PH S/R
- 3 premiers de la Division PH S/R
- Premiers de chaque classe de la Division PH S/R (21 – 22 et 23)
- Première dame au classement général PH Classic
- 3 premiers de la Division PH Classic
- Premiers de chaque classe de la Division PH Classic (17-18 et 19)
- Première dame au classement général Division 4
- 3 premiers de chaque classe de la Division 4 (12-13-14) (pilote et co-pilote)

- 3 premiers de la Division 4 (pilotes et co-pilotes)
- Première dame au classement général Division 1-2-3
- Les 3 premiers de chaque classe de la Division 1, 2, 3 (pilote et co-pilote)
- 5 premiers du classement des Div. 1-2-3 confondues (pilotes et co-pilotes)
- Inter-écuries : (voir Art 11 du RSG) (calculé sur le classement de la Division 4)
- Inter-écuries : (voir Art 11 du RSG) (calculé sur le classement des Division 1-2-3, confondues)

Art. 14. DIVERS

- A) Road-book d'assistance. Panonceaux "assistance" (Voir Art. 17, du RPR)
- B) Programmes : centre de l'épreuve
- C) Restauration, Hôtels. : www.froidchapelle.be

Art. 15. LITIGES

Voir les dernières prescriptions de l'ASAF (Chapitre IV)

Tous les cas non prévus au présent règlement, tous les litiges et toutes les contestations seront tranchés par la Direction de Course en accord avec le Collège des Commissaires Sportifs.

En ce qui concerne les articles non repris au présent règlement, le texte des dernières Prescriptions de l'ASAF sera d'application.

APPROBATION

Le présent règlement a été approuvé par :

Limbourg Eddy, pour la CSAP HTLic. N° 311 en date du 07/07/2023

DETRAIT, Guillaume, pour le GT Rallye ASAF, Lic. N° 90066 , en date du 12/07/2023

BARIO, Katty, pour le Secrétariat de l'ASAF, Lic. N° 11, le 19&29.07/2 août 2023 (approbation définitive)

La licence d'homologation du parcours a été délivrée par :

PUISSANT, Jean Claude, Inspecteur-Sécurité, Lic. N°957, en date du 3 juillet 2023

Club organisateur : ResponsibleAuto Club Epreuve : RS Trèfle Date : 23 et 24 septembre	N°
Bulletin d'inscription à renvoyer uniquement entre le 9 août et le 15 septembre avant 12H00 à https://forms.gle/hniFq8bWXE5sDG6m9 ou à responsibleautoclub@gmail.com	

* MENTIONS RESERVEES A L'ORGANISATION				
Engagement reçu le : / /23	Paiement reçu le : / /23	Div. :	Cla :	Ordre de réception :

PILOTE (remplir en caractères d'imprimerie, svp)																																		
Nom :		Si pseudonyme :		Prénom :																														
/ « »				Homme / Femme <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>																														
Né(e) le : / /		Adresse :			N° :																													
Code postal :		Localité :																																
<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Accepte <input type="checkbox"/> n'accepte pas d'être placé(e) sur la liste des réservistes si le nombre maximum d'engagés est atteint.																																		
Si nous devons vous contacter :		N° Tél/ GSM :		E-mail :																														
<table border="1"> <tr> <th colspan="5">ASAF</th> <th colspan="5">VAS</th> <th>N° Licence</th> <th>Type</th> <th>Ecurie</th> </tr> <tr> <td><input checked="" type="checkbox"/></td> <td><input type="checkbox"/></td> <td><input type="checkbox"/></td> <td><input type="checkbox"/></td> <td><input type="checkbox"/></td> <td><input type="checkbox"/></td> <td><input type="checkbox"/></td> <td><input type="checkbox"/></td> <td><input type="checkbox"/></td> <td><input type="checkbox"/></td> <td><input type="checkbox"/></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </table>		ASAF					VAS					N° Licence	Type	Ecurie	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>									
ASAF					VAS					N° Licence	Type	Ecurie																						
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>																								

COPILOTE (remplir en caractères d'imprimerie, svp)																																		
Nom :		Si pseudonyme :		Prénom :																														
/ « »				Homme / Femme <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>																														
Né(e) le : / /		Adresse :			N° :																													
Code postal :		Localité :																																
Si nous devons vous contacter :		N° Tél/ GSM :		E-mail :																														
<table border="1"> <tr> <th colspan="5">ASAF</th> <th colspan="5">VAS</th> <th>N° Licence</th> <th>Type</th> <th>Ecurie</th> </tr> <tr> <td><input checked="" type="checkbox"/></td> <td><input type="checkbox"/></td> <td><input type="checkbox"/></td> <td><input type="checkbox"/></td> <td><input type="checkbox"/></td> <td><input type="checkbox"/></td> <td><input type="checkbox"/></td> <td><input type="checkbox"/></td> <td><input type="checkbox"/></td> <td><input type="checkbox"/></td> <td><input type="checkbox"/></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </table>		ASAF					VAS					N° Licence	Type	Ecurie	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>									
ASAF					VAS					N° Licence	Type	Ecurie																						
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>																								

VEHICULE :	Marque :	Type :	Plaque N° :
Année de construction :	N° de Châssis :		Cylindrée : cc
Compagnie d'assurance :		Police N° :	

DIVISION	CLASSE	Lic. A3 min. pour piloter en :	Classes : 3 / 6 / 7 / 9 / 10 / 11 / 12 / 13 / 14 et PH S/R (*)
		Lic. A4 min. pour piloter en :	Classes : 1 / 2 / 4 / 5 / 8 et PH Classic (*)
		Lic. B min. pour copiloter en :	Classes : Toutes sauf Histo-Démo et Regularity VHRS, où la licence « L » est suffisante
		Lic. L min. pour piloter ou copiloter en :	Classes : Histo-Démo et en Regularity VHRS (*)

(*) voir Prescriptions Sportives ASAF – Règlement Particulier Rallyes pour les cylindrées maximales et dates de références

R.G.P.D.	Si les deux cases ne sont pas cochées, votre inscription à l'épreuve ne pourra être enregistrée !
<input type="checkbox"/>	J'autorise l'ASAF, les CSAP et le club à traiter les données reprises ci-dessus, en conformité avec la déclaration relative à la vie privée et aux données personnelles de l'ASAF et du club, dont j'ai pris connaissance et auxquelles j'adhère. La déclaration susdite est disponible sur demande et consultable sur le site de l'ASAF : www.asaf.be
<input type="checkbox"/>	Je reconnais que l'absence de communication des données sollicitées ci-dessus rendra mon inscription nulle et non avenue.

Après avoir pris connaissance du règlement particulier de l'épreuve susnommée, nous nous engageons à en observer toutes les prescriptions et certifions que les présentes données sont exactes. Nous certifions sur l'honneur que le véhicule est conforme à la dernière réglementation de l'ASAF et qu'aucune modification non autorisée n'y a été apportée. Nous autorisons l'ASAF à effectuer toutes les vérifications reprises dans ses Prescriptions Sportives, destinées à en vérifier la conformité. Nous nous engageons, en outre, à nous soumettre à toute mesure du taux d'alcoolémie et contrôle de dopage qui nous seraient imposés par l'organisateur, par un Officiel ou par les autorités compétentes.

Fait à	le / / 2023	(Faire précéder les signatures de la mention « Lu et approuvé »)
		<input type="checkbox"/> Vu que je ne possède pas de permis de conduire ou la licence requise pour conduire le véhicule engagé, je m'engage sur l'honneur à ne piloter en aucune circonstance.

Epreuve : RS Trèfle

Date : 23 et 24 septembre 2023

N°

VERIFICATIONS

Renseignements d'identification à compléter par le concurrent avant le renvoi du document.

Le formulaire doit être complété dans son intégralité en MAJUSCULES

Signature du pilote

Signature du copilote

PILOTE/CONDUCTEUR

Nom :		Si pseudonyme :		Prénom :		Signature						
..... / « »							
Prov.	ASAF					VAS					N° Licence	Type
<input checked="" type="checkbox"/>	BT	HT	LG	LX	NA	AN	LI	OV	VB	WV		
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		

COPILOTE/PASSAGER

Nom :		Si pseudonyme :		Prénom :		Signature						
..... / « »							
Prov.	ASAF					VAS					N° Licence	Type
<input checked="" type="checkbox"/>	BT	HT	LG	LX	NA	AN	LI	OV	VB	WV		
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		

VOITURE

Marque - Type	N° Plaque	N° de châssis	Cyl.	Div.	Cla.
			cc		
Compagnie d'assurance :			Police n° :		

RESERVE A LA COMMISSION TECHNIQUE ET A L'ORGANISATEUR

N° de portières / Capot AV	Fixations des roues
Pare-brise feuilleté	Fonctionnement des freins
Eclairage	Anneaux de remorquage
Documents de bord	Autocollants ASAF
Réservoir d'essence	Passeport ASAF PH N°
Canalisation d'essence	Vêtements (Combinaison)
Tôle pare-feu avant/arrière	Divers :
Arceau de sécurité	Divers :
Ceintures de sécurité / Harnais	Conformité de classe
Batterie	Conformité de division
Extincteur	(Modifier éventuellement la liste des engagés)
Appui-tête	
Casque / HANS	EN ORDRE <input type="checkbox"/>
Fixations dans l'habitacle	NON CONFORME <input type="checkbox"/>
Publicités sur vitres	COMMISSAIRE TECHNIQUE
Rétroviseurs Ext. / Int.	Licence N° :
Ornement extérieur	Nom/Cachet :
Echappement	
Protections des tuyauteries	
Poids	
Elargisseurs de voies	SECRETARIAT DE L'ORGANISATION :
Pneumatiques	

Copies de vos licences "sportives" 2023

N°

Pilote :

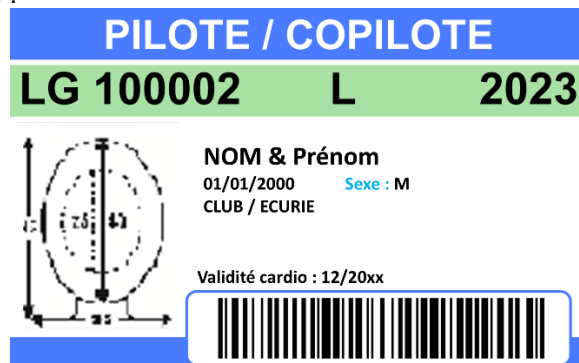
Je possède une licence **ASAF** ou **VAS**

Je possède une licence d'une **ASN étrangère** et j'ai son autorisation* de participer à cette épreuve (**OPEN uniquement**)

Placez ici la copie de votre licence face « année »
Inutile si la face avant ne comporte aucune donnée

2023

Placez ici la copie de votre licence face « photo »
Exemple :



Copilote :

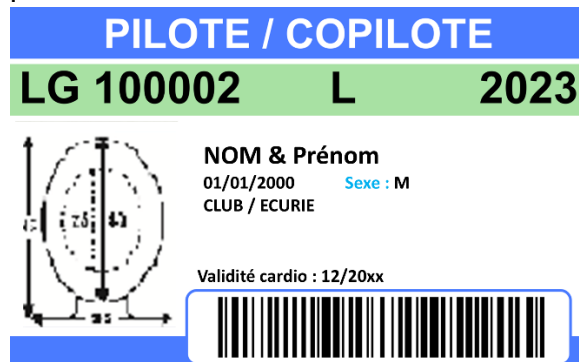
Je possède une licence **ASAF** ou **VAS**

Je possède une licence d'une **ASN étrangère** et j'ai son autorisation* de participer à cette épreuve (**OPEN uniquement**)

Placez ici la copie de votre licence face « année »
Inutile si la face avant ne comporte aucune donnée

2023

Placez ici la copie de votre licence face « photo »
Exemple :



Je possède une licence **ASAF** ou **VAS**

Je possède une licence d'une **ASN étrangère** et j'ai son autorisation* de participer à cette épreuve (**OPEN uniquement**)

Les documents ci-dessous doivent être tenus à la disposition des Commissaires Sportifs aux fins de vérification, et ce, pendant toute la durée de l'épreuve :

- Cartes d'identité ;
- Permis de conduire, svp ouvert si ancien modèle ;
- Licences « Sportives » ASAF, VAS ;
- Licences et autorisation* de leur ASN, pour les étrangers dans les épreuves OPEN.

* L'autorisation permanente figurant sur la licence elle-même, est suffisante.

Notez ici le numéro d'immatriculation du véhicule qui servira à vos reconnaissances :